

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 2 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 2 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Magali MARY, M. Tangi RUBIN, M. Christophe MORELLEC, Mme Maryline ROUCOULET, M. Louis LE RUE, Mme Marianne RICHARD, M. Jacky LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Absents avec procuration : Mme Julie DENMAT a donné procuration à Mme Magali MARY,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 23 novembre 2019      Date d'affichage : le 5 Décembre 2019

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :    1 – Devis Bulletin 2020,  
                      2 – Devis maintenance informatique et pare-feu école,  
                      3 – Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public,  
                      4 – Travaux en Régie 2019,  
                      5 – Rapport Annuel 2018 du Syndicat d'Eau du Kreis Tréger,  
                      6 – Rapport Annuel 2018 SPANC du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy,  
                      7 – Aménagement du Bourg – Travaux,  
                      8 – Achat matériels informatiques école,

Diverses Informations

,

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°20191202-01 : Devis Bulletin Municipal 2020**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Madame Marie-Yvonne LE MOAL informe les Conseillers des devis reçus pour la réalisation et l'impression du Bulletin Municipal 2020.

	Confection du Bulletin MONOCROM Mme MOYSAN	Impression du Bulletin PUBLITREGOR
28 pages 2 couleurs Couvertures Quadri RV	1000 €	1229.80 € (1118.00 HT)
32 pages 2 couleurs Couvertures Quadri RV	1100 €	/
36 pages 2 couleurs Couvertures Quadri RV	1250 €	1503.70 € (1367.00 HT)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE** les entreprises MONOCROM et PUBLITREGOR pour la création et l'impression du Bulletin Municipal 2020,
- VALIDE** les montants présentés en fonction du nombre de pages du bulletin :  
Au plus bas : 28 pages au prix de 2 229.80 € TTC  
Au plus haut : 36 pages au prix de 2 753.70 € TTC
- AUTORISE IMPUTERA** Monsieur le Maire à signer tous les documents, la dépense au Budget Commune 2020.

**Délibération n°20191202-02A : Devis Maintenance Informatique Ecole**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET présente, aux Conseillers Municipaux, les devis reçus pour remplacer la maintenance informatique du serveur de l'École. Depuis son acquisition, l'entreprise ICS, qui avait le contrat initial, a été reprise par l'entreprise SKILL mais pas les contrats de maintenance. Depuis, M. Pierre LEVEQUE et M. René AUFFRET s'occupent des dépannages sur les postes de l'école. Au vu du nombre de postes, de tablettes, de vidéoprojecteurs et du serveur, il est proposé aux Conseillers Municipaux de choisir un nouveau contrat de maintenance pour l'ensemble du parc informatique de l'école, la garderie et le restaurant scolaire.

La commission école s'est réunie pour étudier 3 propositions :

- Entreprise XEFI de Lannion Maintenance + sauvegarde + hébergement	Cout /an : 5 803.20 € Licence accès service : 708.00 €
- AXE INFO de Lannion Maintenance et assistance	Cout / an : 3 355.20 €
- IT WORKERS de Lannion Maintenance et assistance 7j/7 de 8h à 20h	Cout / an : 2 880.00 €

La commission propose de retenir l'entreprise IT WORKERS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE** le devis présenté par l'Entreprise IT WORKERS de Lannion au prix de 2 880.00 € TTC par an reconduction tacite ou dénonciation 2 mois avant la date anniversaire,
- DECIDE DECIDE** que le contrat de maintenance commencera à partir du 2 janvier 2020, d'ajouter l'ordinateur de la Bibliothèque dans le pack,
- AUTORISE IMPUTE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier, la dépense au Budget Commune 2020 et suivants.

**Délibération n°20191202-02B : Devis Pare-Feu Informatique Ecole**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET présente, aux Conseillers Municipaux, les devis reçus pour installer un pare-feu informatique sur le réseau de l'école. En effet, suite à la mise en application du RGPD, il est fortement recommandé d'installer un pare-feu entre la sortie du réseau internet et le réseau informatique de l'école.

La commission école s'est réunie pour étudier 3 propositions :

- Entreprise XEFI de Lannion	Inclus dans le dossier maintenance /
- AXE INFO de Lannion PC Filtrage	1 704.00 €
- IT WORKERS de Lannion Pare-feu Zyxel licence annuelle protection++	1 472,57 € dont licence pour un an (576.00 €/an licence)

La commission propose de retenir l'entreprise IT WORKERS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise IT WORKERS de Lannion au prix de 1 472,57 € TTC pour l'installation et la licence de la première année et ensuite 576,00 €/an de licence ; reconduction tacite ou dénonciation 2 mois avant la date anniversaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,

**IMPUTE** la dépense au Budget Commune 2020 et suivants.

**Délibération n°20191202-03 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'attribuer à notre percepteur Mme Michèle MAHÉ une indemnité de conseil pour l'année 2019.

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 POUR et 1 CONTRE),**

**DECIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

**ACCORDE** une indemnité de conseil aux taux de 100% par an,

**INDIQUE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, soit pour l'année 2019 un montant de 435,86 € brut – 394,33 € net, et sera attribuée à Madame Michèle MAHÉ, receveur municipal.

## **Délibération n°20191202-04 : Travaux en Régie 2019**

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux en régie réalisés par les services techniques durant l'année 2019 :

<b>Travaux en régie 2019</b>						
	<b>Budget 2019</b>			<b>Réalisés 2019</b>		
	Matériaux	Main d'œuvre	Total	Matériaux	Main d'œuvre	Total
<b>Travaux Eglise et Chapelle</b>			0,00			0,00
<b>Travaux Salle Polyvalente</b>			10 550,00			13 883,41
- aménagement séparateur local poubelle salle	400,00	600,00		0,00		
- Extension local matériel de la salle	6 000,00	3 000,00		6 101,83	2 560,00	
- mises aux normes accessibilités salle (1er phase)	250,00	300,00		343,68	0,00	
- Changement des lumières salle polyvalente				3 477,90	1 400,00	
<b>Travaux Restaurant Scolaire</b>			654,00			
- pose porte manteaux	354,00	300,00				
<b>Atelier Communal</b>			3 000,00			
- Déplacement portail atelier	1 500,00	1 500,00				
<b>Travaux Mairie</b>			4 500,00			2 249,99
- Changement sol salle des mariages	2 500,00	500,00		1 639,99	610,00	
- peinture salle du conseil	500,00	500,00				
- mise en place arrosage automatique fleurissement mairie		500,00				
<b>Travaux Ecole Garderie</b>			2 400,00			2 879,18
- Mises aux normes accessibilités (1er phase)	900,00	300,00		343,68	0,00	
- Mise en place arrosage automatique fleurissement école		500,00				
- portes manteaux préau école	400,00	300,00				
- installation des Jeux école				822,92	560,00	
- Aménagement étagères et placards classes				892,58	260,00	
<b>Travaux boulodrome - Aire de loisirs - Ty Coat</b>			3 100,00			1 754,00
- aménagement jeux extérieurs aire de loisirs	1 000,00	1 000,00		494,00	1 260,00	
- Travaux revêtement sol entrée boulodrome	800,00	300,00				
<b>Travaux Logements Communaux</b>			17 000,00			9 454,01
Logement Park Land 11 route du château				565,40	480,00	
Logement 7 Place de l'église	15 000,00	2 000,00		6 648,61	1 760,00	
<b>Travaux terrain de foot</b>			1 100,00			0,00
- travaux de revêtement sol des vestiaires	800,00	300,00				
<b>Travaux Stationnement Camping-cars et Terrain Tennis</b>			500,00			0,00
- Stationnement des camping-cars						
- Grillage terrain de tennis	300,00	200,00				
<b>Aménagement Voirie - Chemins Piétons</b>			0,00			2 160,03
- Réfection réseau eaux pluviales				942,87	600,00	
- Création refuge Saint guénolé				537,16	80,00	
<b>Total</b>	<b>30 704,00</b>	<b>12 100,00</b>	<b>42 804,00</b>	<b>22 810,62</b>	<b>9 570,00</b>	<b>32 380,62</b>

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE  
AUTORISE**

les travaux réalisés en régie présentés,  
Monsieur le Maire à passer les écritures comptables permettant de transférer les dépenses de matériaux et les temps de main d'œuvre de la section Fonctionnement à la section d'Investissement :

Fonctionnement :

R - F	Chapitre 042	Compte 722	Extension Local Matériels Salle des fêtes	8 661.83 €
			Mises aux Normes accessibilités salle (1 <sup>er</sup> phase)	343.68 €
			Changement des lumières salle des fêtes	4 877.90 €
			Changement sol salle du conseil mairie	2 249.99 €
			Mise aux normes accessibilités école (1 <sup>er</sup> phase)	343.68 €
			Installation jeux cour école	1 382.92 €
			Aménagement étagères et placards dans les classes	1 152.58 €
			Installation jeux aires de Ty Coat	1 754.00 €
			Travaux logement Park Lann 11 route du Château	1 045.40 €
			Travaux logement 2 - 7 place de l'Eglise	8 408.61 €
			Travaux de réseaux eaux pluviales	1 542.87 €
Travaux création refuge St Guénolé	617.16 €			
<b>Total</b>			<b>32 380,62 €</b>	

Investissement :

D - I	Chapitre 040	Compte 21318	Opération 156	Travaux Salle des Fêtes	13 883.41 €
D - I	Chapitre 040	Compte 21311	Opération 95	Travaux Mairie	2 249.99 €
D - I	Chapitre 040	Compte 21312	Opération 92	Travaux école	1 726.60 €
D - I	Chapitre 040	Compte 21318	Opération 199	Travaux Aire de jeux Ty Coat	1 754.00 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2184	Opération 92	Mobiliers école	1 152.58 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2138	Opération 232	Travaux logement communaux	1 045.40 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2135	Opération 233	Travaux Local ERP place de l'église	8 408.61 €
D - I	Chapitre 040	Compte 21538	Opération 236	Travaux réseaux eaux pluviales	1 542.87 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2152	Opération 234	Travaux voiries 2019	617.16 €
<b>Total</b>					<b>32 380,62 €</b>

**Délibération n°20191202-05 : Rapport Annuel 2018 du Syndicat d'Eau du Kreis Tréger**

*Référence Nomenclature DE 8.8*

Monsieur Louis LE RUE présente aux Conseillers Municipaux le rapport 2018 du Syndicat de Kreis Tréger. L'ensemble des installations sont la propriété du Syndicat. La SUEZ-Lyonnaises des eaux a le contrat d'affermage.

On peut constater une hausse d'environ 0,44 % des tarifs.

Le rendement du réseau est de 71.6% en 2018 compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purgés, poteaux incendie, ...). De plus, notre secteur étant rural, nous avons des kilomètres de réseaux pour peu d'abonnés.

Des travaux d'investissement ont été commencés pour environ 297 000 euros et vont se poursuivre en 2019 avant le transfert de compétences à l'intercommunalité pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Celui-ci pourrait être retardé de 6 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018 sans observation.

**Délibération n°20191202-06 : Rapport Annuel 2018 SPANC du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy**

*Référence Nomenclature DE 8.8*

Monsieur Joël PHILIPPE présente aux Conseillers Municipaux le rapport 2018 du service SPANC du Syndicat des Eaux du Jaudy. Le transfert à Lannion-Trégor Communauté sera au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour notre territoire, 96% des contrôles ont été réalisés. Jusqu'en 2018, des aides pouvaient être accordés pour la réhabilitation des assainissements individuels. A compter de 2019 cela ne sera plus possible. Les derniers dossiers d'aides validés en 2018 ont 3 ans pour réaliser les travaux et percevoir les fonds. Il reste environ 18 dossiers.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le rapport du SPANC 2018 du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy sans observation.

*Remarque : suite au transfert à LTC et comme certaines subventions ne sont plus accordées, les prix des contrôles vont être réévalués car le service doit s'auto-équilibrer.*

**Délibération n°20190923-07 : Travaux - Aménagement du Bourg**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'évolution des travaux concernant l'Aménagement du Bourg.

Suite à des conditions météorologiques très exceptionnelles même pour notre secteur, le revêtement sur les trottoirs « rue du Lavoir » (du lavoir à la Poste) et « rue de la Mairie », n'a pas rendu ce que les élus attendaient.

Suite à la dernière réunion de chantier, il a été convenu avec l'entreprise EIFFAGE qu'il reprendrait les deux secteurs au Printemps 2020 pour refaire les enrobés et ensuite le ponçage à leur frais. Concernant les rues d'entrée de bourg, les trottoirs seront grenailés.

De plus, dans le virage de la « rue du Lavoir » et de la « Grande Rue », les plantations vont être reculées pour les préserver par rapport à la circulation des véhicules longs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la proposition de l'Entreprise EIFFAGE pour la reprise des trottoirs à leur frais au printemps 2020.

*Remarque : L'inauguration de l'aménagement du bourg sera reportée au printemps 2020. En effet, les divers travaux de plantations, de peintures, de finitions, ... se trouvant reportés pour cause de météo. L'inauguration sera réalisée une fois tous les travaux terminés.*

**Délibération n°20121202-08 : Changement ordinateurs classe GS-CP Ecole et Décision Modificative n°4 Budget Commune 2019**

*Référence nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET indique aux Conseillers Municipaux que l'ordinateur principal de la classe des GS/CP présente de gros problèmes de fonctionnement. Comme les deux précédents ordinateurs changés en 2019, celui-ci fait partie du même achat et montre des signes de vétustés. Il a été demandé à l'entreprise TI WORKERS un devis de remplacement avec tous les composants attendus pour le bon fonctionnement des travaux de la classe avec une option sur l'extension de garantie de 2 ans en plus ce celle de base.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise IT WORKERS de Lannion au prix de 757,00 € TTC sans complément d'extension de garantie,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2184 du Budget Commune 2019,  
**VALIDE** la décision Modificative n°4 pour le financement du renouvellement des ordinateurs de l'école

Crédits à ouvrir				
Chapitre 21	Compte 2184	Opération 92	Matériel Ecole	+ 2 525,00 €
Crédits à réduire				
Chapitre 020	Compte 020	OFPI	Dépense d'Imprévues	- 2 525,00 €

**Délibération n°20121202-09 : Acquisition d'onduleurs pour l'ensemble des postes informatiques et du serveur de l'école**

*Référence nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET indique aux Conseillers Municipaux que pour protéger les postes informatiques des problèmes électriques (principales causes des vieillissements prématurés des ordinateurs).

Il est proposé d'acquérir des onduleurs pour mettre à chaque PC et au niveau du serveur afin de permettre 10 minutes pour sauvegarder les données et éteindre les ordinateurs.

Un devis de l'entreprise IT WORKERS pour 4 onduleurs est proposé au prix de 316.00 €.

Afin de sécuriser le serveur, il est demandé de compléter le devis avec un onduleur supplémentaire.

Aussi, le devis est modifié pour 5 onduleurs au prix unitaire de 65,83 € HT sera de 329.17 € HT et 395.00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise IT WORKERS de Lannion au prix de 395,00 € TTC pour l'achat de 5 onduleurs,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2184 du Budget Commune 2019,

## Informations

### Résidence Louise de Quengo :

Les travaux devraient débiter le 12 décembre 2019. Les logements devraient être disponibles pour septembre 2020.

### Lotissement Loden Nevez :

Des habitants se sont plaints des vitesses excessives de certains automobilistes. Vu que sur ce même secteur, il y a beaucoup de jeunes enfants et de passage avec le terrain des sports, il sera pris un arrêté de zone de rencontre à 20 km/h sur l'ensemble des voies de circulation du Lotissement (principales et secondaires). Les anciens panneaux de la place de l'Eglise seront repositionnés sur les entrées « rue du 8 mai 1945 » et « rue Tanguy Prigent ».

### Don à la Commune de l'Association Tonquédec Ici et Là-bas

Monsieur le Maire souhaite qu'une précision soit apporter concernant le montant du don de 3000 euros que l'association Tonquédec Ici et Là-bas a fait à la commune pour la participation aux jeux à Ty Coat.

### Elections Municipales 2020

Les membres du conseil sont invités à noter dans leur agenda les dates des 15 et 22 mars 2020 pour le tenu du bureau de vote.

### Vœux à la Population

Les vœux auront lieu le Vendredi 10 janvier 2020 à 19h30 à la salle des fêtes.

### Animations :

Le 4 janvier 2020 : Fest Noz de l'Amicale Laïque à la salle polyvalente  
Le 1<sup>er</sup> dimanche de Février 2020 : Vide Grenier du Comité des Fêtes à la salle  
Les 7 et 8 mars 2020 : Théâtre des Gens Heureux à la salle polyvalente

Le Conseil Municipal effectue une minute de silence en mémoire des militaires décédés.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h10.

Jean-Claude LE BUZULIER, Le Maire		René AUFFRET, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Joëlle NICOLAS, 2 <sup>ème</sup> Adjointe		Patrick LE BONNIEC, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Marie-Yvonne LE MOAL, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		Maryline ROUCOULET, Conseillère	
Louis LE RUE, Conseiller		Christophe MORELLEC, Conseiller	
Marianne RICHARD, Conseillère		Tangi RUBIN, Conseiller	
Magali MARY, Conseillère		Julie DENMAT, Conseillère	Procuration à Mme Magali MARY
Jack LE BRIS, Conseiller		Joël PHILIPPE, Conseiller	
Florence STRUILLOU, Conseillère			